



ECOLE DE L'ASSOMPTION



Tarifs de la restauration scolaire

2022-2023

A partir de la rentrée scolaire de septembre 2022, l'école Notre Dame de l'Assomption proposera une offre de restauration scolaire intégrée à ses locaux.

Cette nouvelle organisation, établie en partenariat avec la mairie de Samoëns, fonctionnera sensiblement de la même manière que précédemment.

La réservation des repas produits par le Traiteur du Haut-Giffre continuera à se faire via le portail citoyen de la mairie de Samoëns : <https://portail.berger-levrault.fr/18607/accueil>

Un courrier a récemment été envoyé par la mairie pour expliquer les modalités d'inscription et de réservation des repas.

Nombre de jours / semaine	1 jour	2 jours	3 jours	4 jours
Prix unitaire du repas	3,87 €	3,70 €	3,53 €	3,20 €
Forfait journalier de fonctionnement	2,80 €	2,60 €	2,40 €	2,30 €
Coût par repas	6,67 €	6,30 €	5,93 €	5,50 €
Coût mensuel	27 €	50 €	71 €	88 €

- **Le prix unitaire du repas** correspond au prix du repas facturé par la mairie de Samoëns, à régler auprès du centre des finances publiques de Taninges (comme précédemment).
- **Le forfait journalier de fonctionnement** est une somme complémentaire qui intègre l'ensemble des charges afférentes au fonctionnement de la cantine (personnel, fluides, produits d'entretien, amortissement, reste à charge non financé par la commune...). Cette somme sera facturée mensuellement par l'OGEC avec les prestations périscolaires et réglée par prélèvement SEPA.